

# Semaine des écoliers

## 1 La fiche de renseignements

Pour effectuer une réservation, vous devez impérativement commencer par mettre à jour la fiche de renseignement de votre enfant de manière dématérialisée via votre Espace Citoyen.

Pour vous accompagner, vous pouvez scanner le QR- code au verso ou vous rendre directement sur **betton.fr**,  
(Vivre et grandir/procédures inscriptions/mise à jour fiche de renseignement).



accès à  
l'espace  
citoyen

Nous vous demandons d'effectuer cette démarche au plus tard pour le **7 juillet** afin que les services puissent prendre en compte vos demandes.

**En cas de difficultés, rendez-vous au Pôle Vie de la Cité ou au 02 99 55 79 83.**

## Quand vous inscrire et pourquoi ?

### JUIN

Réservation des mercredis (ALSH) de la 1<sup>ère</sup> période (septembre/octobre)  
Inscriptions ouvertes  
**du 16 juin au 15 juillet**

Réservation à la restauration scolaire possible pour l'année complète à partir du **16 juin**

### JUILLET

**15 juillet** : Fin des réservations des mercredis de la 1<sup>ère</sup> période

Passé ce délai, vos demandes seront acceptées en fonction des places disponibles et après examen de votre situation. Toutes demandes d'annulations seront soumises à des justificatifs

### SEPTEMBRE

**1<sup>er</sup> septembre** : Réservation des mercredis de novembre à juillet (annulation possible 10 jours avant la date)

Réservation à l'étude surveillée possible pour la 1<sup>ère</sup> période (septembre/octobre) à partir du **11 septembre** début des activités le **18 septembre**

## 2 Comment s'inscrire ?

Toutes les inscriptions se font sur l'espace citoyen.

Découvrez toutes les procédures en vidéo et en numérique sur **betton.fr**

- Créer mon espace citoyen
- Faire une pré-inscription ou une inscription à la restauration scolaire
- Vérifier mes demandes de réservation ou d'annulation
- Vérifier ma fiche de renseignements
- Valider ma fiche de renseignements
- Réserver mes repas



En cas de difficultés, rendez-vous au Pôle Vie de la Cité ou au 02 99 55 79 83.

### Et le mercredi ?

**7h30-10h** : Accueil à tout moment dans les accueils de loisirs

**10h-11h30** : Temps d'activités

**11h45-12h30** : Départ/arrivée pour les enfants inscrits à la demi-journée

**12h-14h** : Déjeuner

**14h-16h** : Temps d'activités ou sieste

**16h** : Goûter (fourni par la collectivité)

**16h30-19h** : Départ à tout moment

Pour les **CM2**, l'accueil est possible le matin dans les Accueils de Loisirs de plus de 6 ans.

A partir de 12h, ils seront accompagnés au Prieuré pour le repas et l'après-midi.

Pour toute nouvelle inscription à l'ALSH :

Nous vous invitons à prendre rendez-vous, avec les directrices afin de prévoir une rencontre. L'accueil de votre enfant se fera dans les meilleures conditions.

Contact : [clsh@betton.fr](mailto:clsh@betton.fr)

### Une question ?

Contactez le pôle Vie de la Cité au 02 99 55 79 83  
ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.